

MODIFICATIONS REPERTOIRE DES METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE (transfert, conjoint collaborateur)

4) TRANSFERT D'ADRESSE

➤ PIÈCES A FOURNIR

Domiciliation

- Si locataire : copie de la quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et déclaration sur l'honneur d'autorisation de domiciliation.
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

Exercice de l'activité

- Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité.
- Si exercice de l'activité dans un local autre : autorisation de l'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto-verso).
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise.
- Si location-gérance : contrat de location (enregistré aux impôts) + JAL.

Si activité ambulante : voir marchand ambulant

➤ FRAIS

- 75 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 93,70 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

5) MENTION DU CONJOINT COLLABORATEUR

- Acte naissance ou photocopie recto-verso de la carte d'identité du conjoint ou passeport.
- Acte mariage daté de moins de 3 mois.
- Attestation pour mention conjoint ou pacsé (originaux pour le greffe).
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation avec filiation.
- Contrat de Pacs.
- Copie du titre séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).

➤ FRAIS

- 40 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 48,70 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

6) SUPPRESSION DE LA MENTION DE CONJOINT COLLABORATEUR

➤ PIÈCES A FOURNIR

- Pouvoir.

➤ FRAIS

- 40 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 48,70 € à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr